

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025_07

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : GEMAPI : Adhésion du Syndicat d'Aménagement du Bief (SAB) au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge (SMA BACA)

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric -- ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : GEMAPI : Adhésion du Syndicat d'Aménagement du Bief (SAB) au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge (SMA BACA)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Bief ; actant sa transformation en syndicat mixte fermé dénommé Syndicat d'aménagement du Bief (SAB) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 6 mai 2018 modifiant la décision institutive du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume Couture ; actant sa transformation en syndicat mixte fermé dénommé Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge (SMA BACA) ;

Vu la délibération du 18 octobre 2018 du Syndicat d'aménagement du Bief, sollicitant son adhésion au Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge ;

Vu la délibération du 20 octobre 2018 du Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge acceptant la demande d'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief ;

Le Président indique que l'adhésion du Syndicat du Bief au SMA BACA, pour l'intégralité de ses compétences, entraînera une dissolution de droit du syndicat d'aménagement du Bief et la reprise par le SMA BACA des biens, droits et obligations du syndicat du Bief. Les membres du Syndicat d'aménagement du Bief disposeront au sein du SMA BACA d'un nombre de sièges identique à celui dont ils disposaient au sein du Syndicat du Bief. La date d'adhésion envisagée est celle du 1^{er} janvier 2019.

Il précise que la procédure administrative pour la mise en œuvre de ce projet nécessite que chacune des collectivités membres du Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge se prononce, par délibération, sur l'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief au SMA BACA.

Il rappelle que l'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief au Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume Couture et Auge sera constaté par arrêté préfectoral, au terme de la procédure, sous réserve d'un accord des membres du SMA BACA, à la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- ***DECIDE d'accepter l'adhésion du Syndicat d'aménagement du Bief au Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture et Auge, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour l'intégralité des compétences exercées par celui-ci.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

